



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-240 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 février 2025, le règlement suivant a été adopté :

Règlement 2025-240 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen au montant de 28 500 000 \$.

Ce règlement a pour objet l'emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen, au montant de 28 500 000 \$

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 27 mars 2025.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
